



RAPPORT ANNUEL 2010-2011

L'exercice 2010-2011 aura sans doute été l'un des plus actifs des dernières années. Qu'on parle des actions de votre association dans le dossier de la réforme de la loi sur le droit d'auteur, des modifications demandées à la Loi S-32.01, du programme d'assurances groupe, de la publication d'un dictionnaire des compétences, du nouveau programme offert à la SODEC ou encore de la mise en place du Fonds Serge Lemoyne, les collègues artistes que vous avez élus comme administrateurs, et tout le personnel du bureau, ont investi temps et énergie sans compter pour faire avancer la cause des artistes en arts visuels, notre cause à tous.

Comme par le passé, j'utiliserai le Plan d'actions que nous avons adopté ensemble à l'AGA 2010 pour articuler mon rapport de la Présidence 2010-2011. Cependant, comme notre AGA a été déplacée à l'automne, le présent rapport couvrira la période allant du 1 avril 2010 au 1 septembre 2011.

Pour l'exercice 2010-2011, le Conseil d'administration du RAAV avait réitéré quatre enjeux majeurs, soit :

- Le respect des droits et du statut professionnel des artistes en arts visuels ;
- L'amélioration des revenus provenant de la pratique artistique ;
- L'amélioration du soutien gouvernemental ;
- La stabilité et le fonctionnement optimal de l'association professionnelle.

De ces enjeux découlaient quatre orientations stratégiques:

- 1- **Améliorer les conditions de diffusion** offertes aux artistes par la concertation avec les diffuseurs et la création de codes des meilleures pratiques de diffusion adaptés aux divers contextes.
- 2- Intervenir auprès des instances gouvernementales afin que soit adoptées des **mesures fiscales visant à stimuler les achats d'œuvres d'artistes québécois contemporains**.
- 3- Poursuivre les démarches entreprises en vue d'obtenir une **amélioration du soutien gouvernemental offert aux artistes en arts visuels, notamment par un programme à la SODEC**.
- 4- **Accroître la compréhension du mandat et des actions du RAAV comme association professionnelle** par les artistes et intervenants du domaine des arts visuels.

Ce rappel des enjeux stratégiques et des orientations que vous votez en assemblée générale souligne d'une part l'importance de telles assemblées et, d'autre part, à quel point ceux que vous élevez sont attachés à leur réalisation.

En 2010-2011, ces orientations ont servi de balises au Conseil d'administration et au personnel du RAAV, et se sont traduites par diverses actions dont je vous ferai maintenant part. Les actions qui apparaissent en rouge sont celles que nous avons prévu faire en mai 2010. Comme vous verrez, nous nous y sommes relativement tenus, même si nous sommes à la merci des événements sociaux ou politiques qui peuvent affecter notre travail et nous faire dévier un tant soit peu de nos projets.

1- Terminer la réalisation du code des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels pour le réseau Accès Culture de Montréal, et en faire la promotion auprès d'autres villes et municipalités, notamment la ville de Québec.

En juin 2010, nous avons réalisé avec nos partenaires d'Accès Culture Montréal une première version d'un guide des meilleures pratiques de diffusion. Il s'agissait d'une première dans ce domaine et nous en étions relativement satisfaits. Toutefois, en septembre, nous fûmes informés que la ville de Montréal préférerait poursuivre seule la prochaine étape de réalisation de ce projet. Cela nous a causé une certaine déception mais, comme le projet était bien lancé, nous croyons qu'il aboutira quand même à un résultat satisfaisant. Nous avons maintenu les contacts avec nos interlocuteurs de la ville et avons réitéré les objectifs que nous visions, soit une élévation et une harmonisation des normes de diffusion dans tout le réseau Accès Culture Montréal, ainsi qu'un accroissement des sommes versées aux artistes en termes d'honoraires et de droits d'auteur. Le dossier est loin d'être clos et nous poursuivons nos démarches auprès de la ville.

Par ailleurs, à l'automne 2010 nous avons négocié et obtenu la permission de traduire et d'adapter pour le Québec une série de documents intitulés *Industry Standards / Best Practices*, originellement produits par CARFAC Saskatchewan. Intitulée pour le moment *Normes québécoises des meilleures pratiques de diffusion en arts visuels*, cette série de documents fera l'objet d'un travail de consultation auprès des artistes et de concertation avec les diffuseurs privés, les diffuseurs publics et les agences gouvernementales, afin que nous établissions ensemble des normes standardisées pour la diffusion professionnelle, la commande d'œuvres, la tenue de concours et d'événements de levée de fonds ; enfin pour toutes les situations où les services ou les œuvres des artistes en arts visuels sont utilisés. Encore ici, les objectifs visés sont l'élévation et l'harmonisation des normes de diffusion et l'accroissement des sommes versées aux artistes.

Ce projet est vaste et prendra un certain nombre de mois, voire d'années, à mener à terme. Mais il est essentiel pour l'amélioration future des conditions de travail offertes aux artistes.

2- Travailler avec l'AGAC à l'élaboration d'un code des meilleures pratiques de diffusion en galerie privée.

Après avoir élaboré avec l'Association des galeries d'art contemporain un projet de contrat-type standardisé, ce document est maintenant utilisé par l'ensemble des galeries qui sont membres de cette association. C'est un contrat équilibré dans lequel les intérêts des deux parties contractantes sont pris en compte et qui laisse place à la négociation, comme il se doit. Pour des raisons techniques, il n'est pas encore disponible pour les artistes à partir de notre site internet mais il devrait l'être au cours des prochaines semaines.

Nous avons également approché l'AGAC afin de travailler ensemble à l'établissement de normes des meilleures pratiques pour la diffusion en galeries privées. Nous attendons leurs propositions au cours de l'automne et nous devrions aboutir à un document commun au cours de la prochaine année.

3- Accroître la visibilité du RAAV et la compréhension de son mandat, entre autres par des rencontres en région et dans les universités.

Le RAAV intervient sur la place publique toutes les fois qu'il est nécessaire de le faire, et chaque fois, c'est sa visibilité et sa pertinence qui s'accroît. Des journalistes nous appellent régulièrement pour obtenir notre avis sur tel ou tel sujet. Cependant, la majeure partie du travail du RAAV se fait en coulisses, lors de rencontres avec des intervenants gouvernementaux, lors de réunions de concertation avec les autres associations d'artistes professionnels, ou avec nos partenaires du milieu des arts visuels. Aussi bien dans les médias que plus discrètement dans des bureaux ou des salles de réunion, la visibilité du RAAV s'accroît et sa crédibilité s'affermi. Le RAAV fait entendre la voix des artistes en arts visuels et défend leurs intérêts dans tous les forums où il est appelé à intervenir. Sa « personnalité publique », si je peux m'exprimer ainsi, s'est affirmée et affermie au cours des dernières années.

Cela dit, nous aurions aimé reprendre notre tournée des régions afin d'aller rencontrer les artistes et entendre de leur propre voix ce qu'ils ont à dire à propos de leurs conditions de pratique professionnelle. Mais le temps et l'argent nous ont manqué pour ce faire. Il faut dire cependant que nous sommes intervenus dans des dossiers touchant diverses régions, à la demande d'artistes, en particulier dans le Bas-St-Laurent, à Québec ou même à l'extérieur du Québec. Les résultats, pour être discrets parce que confidentiels, n'en sont pas moins probants.

Concernant l'approche des étudiants en arts de niveau universitaire, nous avons initié au cours de l'année un nouveau programme qui permet d'offrir aux finissants des écoles d'art un recueil d'informations utiles au lancement de leur carrière ainsi qu'une première année d'adhésion gratuite. Cette approche a été initiée auprès des finissants de l'UQÀM en 2010-2011. Même si le taux de réponse n'a pas été très élevé, nous avons l'intention d'étendre le programme à toutes les écoles d'art afin que le RAAV devienne aux yeux des artistes débutants l'incontournable qu'il doit être pour tout artiste qui se dit professionnel.

4- Poursuivre les démarches entreprises visant la création et le financement du programme de soutien à l'acquisition d'équipement et d'outils de développement promotionnel à la SODEC.

Grande victoire de l'exercice 2010-2011, votre association professionnelle a enfin réussi à obtenir l'ouverture d'un programme à la SODEC ! Fruit de plusieurs années d'efforts, ce programme est conçu pour aider les artistes en arts visuels à financer l'acquisition d'outils pour la promotion de leurs œuvres et pour mieux équiper leurs ateliers.

Grâce à l'appui soutenu de la SODEC, à celui des nombreux artistes qui ont signé la pétition à la ministre, et à la persévérance des artistes que vous avez élus au CA du RAAV, eh bien c'est fait : notre programme à la SODEC, nous l'avons ! Que cela nous arrive dans la 20^e année de notre existence en tant qu'association professionnelle représente certainement un cadeau très apprécié pour lequel nous remercions chaleureusement Madame la Ministre St-Pierre.

C'est maintenant aux artistes eux-mêmes de faire bon usage de ce programme et de démontrer, demandes financières à l'appui, à quel point il répond à un besoin criant. Les paramètres du programme sont maintenant définis et seront publiés en septembre, lors de notre 20^e assemblée générale annuelle. Ils seront par la suite mis en ligne sur le site de la SODEC. Les artistes en arts visuels pourront donc s'en prévaloir dès cet automne,.

5- Poursuivre les démarches auprès du gouvernement afin qu'il adopte au moins un nouvel incitatif fiscal pour stimuler les acquisitions d'œuvres d'artistes contemporains québécois par nos concitoyens.

L'obtention de notre programme à la SODEC s'est concrétisée suite à une démarche conjointe que le RAAV et l'AGAC, l'Association des galeries d'art contemporain, ont effectuée en février dernier. Grâce aux conseils éclairés de nos interlocuteurs à la SODEC, l'AGAC et le RAAV ont présenté leurs demandes comme des façons de stimuler le marché par l'accroissement des moyens de promotion mis à la disposition des artistes et des galeries professionnels. Cette façon de présenter le programme demandé, et de le faire conjointement avec l'un de nos principaux partenaires du milieu des arts visuels, l'AGAC, démontrait qu'il y avait une réelle cohésion dans notre milieu. C'est sûrement ce qui a joué en notre faveur.

Comme vous le savez, nous entretenons depuis quelques années déjà, des relations très constructives avec l'AGAC et nous sommes fiers de dire que ces efforts ont commencé à porter fruits. Nous croyons toujours qu'une forme ou une autre d'incitatif fiscal serait très utile pour inciter un plus grand nombre de nos concitoyens à acquérir des œuvres originales d'artistes d'ici. Nous poursuivrons donc nos démarches au cours des prochains mois.

6- Participer aux comités de discussion avec les associations de diffuseurs publics québécois et les acteurs du domaine des arts médiatiques organisés par le MCCC.

La question de la reconnaissance éventuelle d'un domaine artistique spécifique pour les arts technologiques, ou médiatiques, ne peut être abordée sans parler de la réforme de la Loi S-32.01 que toutes les associations d'artistes ont unanimement demandée.

Vous vous souviendrez qu'à la fin de 2009, la ministre avait mandaté un comité, dirigé par Me Jean-Paul L'Allier, afin qu'il fasse le point sur l'Application des lois québécoises sur le statut professionnel des artistes, les lois S-32.1 et S-32.01. La préoccupation principale pour nous concernait bien sûr la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, de la littérature et des métiers d'art et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, celle qui encadre notre travail d'artiste, nos rapports avec les diffuseurs du domaine des arts visuels, ainsi que l'existence de notre association professionnelle. Les associations ont participé activement à l'exercice même si elles y croyaient à moitié.

Le rapport L'Allier a été rendu public au printemps 2010. Il accusait les associations, en pointant du doigt l'UDA et le RAAV, d'être trop « syndicalistes » mais sans souligner l'attitude de fermeture complète des producteurs et des diffuseurs face aux demandes des associations. Le comité recommandait la création de comités qui poursuivraient les palabres en invitant les acteurs du milieu artistique « à penser et à faire autrement » ; autrement dit, en disant aux associations d'artistes d'en demander moins et aux producteurs et diffuseurs de continuer leur beau travail...

Les associations d'artistes ont pris le temps d'étudier à fonds ce rapport et, à l'automne 2010, nous avons pu enfin rencontrer la ministre pour lui faire part de notre avis commun. Toutes les associations d'artistes des deux lois : dont l'Union des artistes, la Guilde des musiciens-nes du Québec, l'Union des écrivain-nes du Québec, le RAAV, l'APASQ, l'AQAD, ont unanimement, rejeté le rapport L'Allier aussi bien que la démarche dont il était l'aboutissement. Elles ont jugé l'exercice futile, que la méthode proposée pour la résolution de conflits avait été pervertie par ceux-là même qui cherchaient à l'appliquer, et que les conclusions du rapport ne reflétaient en rien les demandes maintes fois réitérées des associations d'artistes ni l'attitude obtuse des diffuseurs et des producteurs.

Devant ce front commun des associations, la ministre a demandé ce que nous proposons. C'est alors que les associations de la S-32.01, RAAV et UNEQ en tête, lui ont présenté un projet de loi entièrement rédigé et prêt à être soumis aux légistes du ministère. Toutes les associations d'artistes ont appuyé cette démarche. Nous attendons depuis novembre dernier des nouvelles de ce dossier. Nous espérons toujours que cette loi sera modifiée ou fondue avec la Loi S-32.1, celle qui régit l'Union des artistes et les autres associations d'artistes de la scène et du cinéma.

On peut se demander pourquoi il importe tant de modifier cette loi, et pourquoi le RAAV et les autres associations insistent autant pour que cela soit fait. C'est que, après plus de 20 ans d'existence, il a été pleinement démontré que cette loi, en raison de failles majeures dans sa rédaction, défavorise certaines catégories d'artistes québécois ; qu'elle crée en quelque sorte des artistes « de seconde zone » au Québec.

Eh oui, des artistes à qui on donne le droit de se regrouper en association mais qui ne peuvent pas collectivement améliorer les conditions d'exercices de leur profession ; c'est à dire qu'ils ne peuvent pas faire augmenter les revenus qui découlent de la présentation et de l'utilisation de leurs œuvres, qu'ils ne peuvent pas faire reconnaître et rémunérer les heures de travail consenties lors de l'exposition ou la publication de leurs œuvres, qu'ils ne peuvent pas faire contribuer les diffuseurs à une caisse de sécurité sociale.

Et ces artistes de seconde zone qui sont-ils ? Ce sont les artistes des domaines des arts visuels, de la littérature et des métiers d'art. Voilà pourquoi les associations d'artistes concernées, le RAAV en tête de file, veulent que cette loi soit réformée. Et cette lutte commune devra être poursuivie jusqu'à temps que nous obtenions gain de cause, car il en va de notre intérêt collectif en tant qu'artistes professionnels.

Après cette nécessaire digression, je reviens à la question des arts numériques, ou médiatiques. Dans le cadre des travaux du comité l'Allier, des acteurs importants du secteur des arts médiatiques sont intervenus afin de faire ajouter dans la loi un nouveau domaine artistique qui leur soit propre. Les arguments qu'ils ont apportés pour soutenir leur demande n'ayant pas été jugés pleinement convaincants par Me l'Allier, celui-ci a recommandé que la Ministre établisse un comité de travail pour poursuivre les discussions à ce sujet et évaluer les impacts des nouvelles technologies sur la pratique artistique. La Ministre a donc mandaté la SODEC et le CALQ pour qu'ils consultent l'ensemble du milieu artistique à ce sujet. Bien entendu, le RAAV y a participé activement. Les deux sociétés d'état remettront chacun leur rapport au cours de l'automne 2011.

Pendant ce temps, le RAAV n'est pas resté inactif dans ce dossier et il a réuni à deux reprises des artistes spécialisés dans la pratique des arts numériques afin de savoir quels étaient leurs besoins face à l'association. Les conclusions de ces rencontres sont à l'effet que les artistes ont besoin d'une association forte qui puisse les représenter collectivement et faire améliorer les conditions d'exercice de leur profession. Certains représentants du secteur jugeaient périmés les concepts d'association d'artistes et de négociations collectives. Ils disaient ne pas en avoir besoin parce qu'ils se voyaient aussi bien artiste que producteur et diffuseur de leurs propres œuvres, ce qui est en fait une réalité pour la plupart des artistes en arts visuels. Parce que, en toute logique, certains ne pouvaient pas signer des contrats avec eux-mêmes, ils considéraient que l'établissement de normes minimales pour les contrats avec des entreprises de diffusion ou de production était inutile pour tous. Bien sûr, une bonne partie des artistes consultés n'était pas d'accord avec cette position.

Dans ce débat, le RAAV s'est contenté de favoriser l'expression des opinions de tous et d'éclairer ces discussions d'informations nécessaires à la compréhension des enjeux soulevés. Il en est arrivé à conclure que, si la majorité des artistes du domaine des arts visuels qui se spécialisent dans l'utilisation des technologies numériques optaient un jour pour la création d'un nouveau domaine et, par conséquent d'une nouvelle association qui les regroupât tous, le RAAV n'aurait alors d'autre choix que de se plier à leur volonté. Mais d'ici à ce que cela se produise, le RAAV a conclu que l'utilisation des technologies numériques n'excluait pas du domaine des arts visuels les artistes de ces pratiques fondées sur la technologie. Pour ce qui est des pratiques qui se situent à la frontière d'autres domaines artistiques, comme ceux de la musique et du cinéma par exemple, les artistes concernés ont toute liberté d'adhérer à l'association qu'ils jugent la plus représentative de leur travail ou la plus susceptible de défendre leurs intérêts.

Pour les artistes qui portent simultanément les chapeaux de créateurs, de producteurs et de diffuseurs, comme c'est bien souvent le cas dans notre domaine, ils et elles ont tout de même intérêt à être membres d'une association forte pour tous les rapports qu'ils entretiennent à titre de créateurs individuels avec des entreprises de production ou de diffusion publiques ou privées.

7- Oeuvrer à faire intégrer le Droit de suite sur la revente d'œuvres d'art dans la Loi sur le Droit d'auteur.

Le projet de loi C-32 visant à modifier la Loi sur le Droit d'auteur, déposé en juin 2010 par le gouvernement Harper, a provoqué un véritable électrochoc dans tout le milieu culturel. Le RAAV s'est impliqué avec vigueur dans le vaste mouvement de concertation qui s'est développé entre les diverses associations d'artistes du Québec et du Canada. De nombreuses réunions à Montréal et à Ottawa, des rencontres multiples avec des attachés politiques et des élus de tous les partis, ont été nécessaires pour faire passer le message commun des artistes et des organismes artistiques ; et ce message était clair : Non à C-32 tel que proposé !

Le RAAV a, de son côté, identifié les articles du projet de loi qui pouvaient nuire aux artistes en arts visuels, et tout ce qui y manquait pour répondre à nos attentes. Nous avons donc préparé un document réunissant l'ensemble des commentaires que nous avons à émettre sur ce projet de loi, ce document a été largement disséminé et a servi à développer une position commune avec notre partenaire CARFAC. Ensemble, nous avons fait front commun pour demander l'inclusion du droit de suite sur la revente des œuvres d'art et la fin de la discrimination envers les artistes plus âgés en ce qui a trait à l'application du droit d'exposition.

Ce projet de loi devait absolument être transformé de fonds en comble pour qu'il modernise vraiment la Loi sur le droit d'auteur tout en protégeant la propriété intellectuelle des artistes dans l'univers numérique. Mais comme vous le savez, des élections sont survenues au printemps dernier et le projet de loi C-32 est donc mort au feuillet.

Chose certaine, le lourd investissement d'énergie et de temps qu'a provoqué C-32 aura constitué une énorme campagne de sensibilisation des hommes et femmes politiques, du public et des artistes eux-mêmes face à l'importance de protéger et d'accroître les revenus de droits d'auteur des artistes. Il aura permis à bien des artistes de mieux comprendre l'enjeu fondamental que constitue la propriété intellectuelle sur leurs œuvres et le lien direct qui existe entre le respect des droits d'auteur et la vitalité de notre culture.

On nous annonce un nouveau projet de loi pour l'automne 2011. Répondra-t-il à nos attentes ? On verra bien.

8- Poursuivre les démarches en vue de la signature d'un premier accord-cadre avec le Musée des beaux-arts du Canada.

La saga, puisqu'il faut bien l'appeler ainsi, de la négociation avec le Musée des beaux-Arts du Canada d'un premier accord-cadre en vertu de la Loi fédérale sur le Statut de l'artiste, s'est poursuivie, mais cette année elle s'est poursuivie devant un tribunal. En effet, lassées des attermoissements et de l'attitude du musée dans ce dossier, le RAAV et CARFAC ont porté leur cause devant le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes producteurs. Elles ont accusé le Musée des beaux-arts du Canada d'avoir fait preuve de mauvaise foi dans la négociation.

Comme cette cause est toujours devant le tribunal, vous comprendrez que nous ne pouvons pas la commenter ni divulguer le contenu des positions défendues par chacune des parties. Tout ce que nous pouvons dire pour le moment c'est que ce dossier approche de sa conclusion et que, nous l'espérons, le musée reviendra à la table de négociation au cours de la prochaine année pour conclure et signer un premier accord-cadre.

Pour les artistes qui se demandent ce que le RAAV et CARFAC font dans ce dossier et pourquoi leurs associations y investissent temps et argent, c'est qu'il s'agit ici d'une démarche fondamentale, tant au niveau des principes que de celui de l'amélioration des conditions offertes aux artistes par le Musée des beaux-arts et par les autres organismes soumis au gouvernement fédéral. Ce qui est en jeu c'est la reconnaissance du rôle de vos associations professionnelles dans l'établissement de règles de base et de tarifs minimums lorsque le musée ou d'autres organismes fédéraux font affaire avec les artistes en arts visuels. Cela s'est fait dans toutes les autres disciplines et cela doit aussi se faire dans notre domaine artistique. Une fois signée un premier accord-cadre avec le musée, il sera possible d'en signer d'autres avec Radio-Canada, l'Office national du film, Bibliothèque et Archives Canada et le Musée de la civilisation. L'accord-cadre signé avec le Musée des beaux-arts du Canada donnera aussi le ton aux discussions que nous avons avec les autres grands musées, y compris ceux du Québec. Voilà pourquoi ce dossier est aussi important aux yeux du RAAV et de CARFAC et pourquoi il faut le mener à sa conclusion logique.

9- Oeuvrer à la mise en place d'un fonds d'aide d'urgence aux artistes en arts visuels avec la Fondation des Artistes.

Chose promise, chose due, chose faite ! Le Fonds Serge-Lemoyne existe maintenant depuis l'été 2010 et il a commencé à recevoir des dons et des contributions. Le RAAV et l'Union des artistes ont parrainé l'intégration du Fonds Serge-Lemoyne à la Fondation des artistes du Québec. Cette Fondation gère les fonds, reçoit les dons et émet les reçus fiscaux.

Pour le moment le montant n'est pas très élevé mais la Fondation Serge-Lemoyne, dont l'un des mandats est de lever des fonds et de solliciter des donations, est déjà à l'œuvre. C'est ainsi que dès janvier prochain, la fondation pourra recevoir les premières demandes d'aide d'artistes qui vivent une situation de crise. Comme ce ne seront que les intérêts du Fonds qui seront utilisés pour répondre aux demandes des artistes, il est certain que la fondation ne pourra pas répondre à toutes les demandes ni satisfaire tous les besoins, même si elle le désirait. Mais avec le temps, de plus en plus de demandes pourront trouver une réponse rapide et satisfaisante.

Pour plus d'information sur le Fonds et la Fondation Serge-Lemoyne, référez-vous à la section du site du RAAV qui leur est consacrée. Cette fondation a son propre conseil d'administration et est gérée indépendamment du RAAV.

Le Conseil d'administration du RAAV est fier de voir ce projet enfin concrétisé et il a consenti à y consacrer une partie de la cotisation des artistes récoltée en 2010-2011, soit un montant de 10 000\$. Le Conseil a également adopté une résolution à l'effet d'augmenter la cotisation annuelle de 10\$ et de consacrer cette somme au Fonds Serge-Lemoyne. Tous les artistes membres du RAAV contribuent donc, à travers leurs associations, à la constitution du Fonds Serge-Lemoyne. Bien sûr, toute personne, artiste ou non, qui désire contribuer au Fonds est bienvenue de le faire. Plus le Fonds Serge-Lemoyne s'accroîtra rapidement, plus rapidement il y aura de l'argent disponible pour venir en aide aux artistes les plus démunis.

La collaboration entre les deux grandes associations d'artistes que sont l'Union des artistes et le RAAV est en train de faire des petits, puisque la Guilde des musiciens est sur le point de se joindre à cette grande alliance de solidarité interdisciplinaire. D'autres suivront sans doute. Déjà, une activité conjointe de levée de fonds est prévue en décembre prochain à la Place-des-Arts, sous le titre LES ARTS S'EMBALLENT. Vous en serez informés sous peu.

10- Analyser les résultats de l'enquête menée par l'INRS auprès des artistes en arts visuels afin de proposer, au besoin, des ajustements aux orientations de l'association lors de l'AGA 2011.

L'étude commandée à l'INRS au début de 2010 et 2011 s'est déroulée au cours de l'exercice comme prévu. Comme vous le savez, le RAAV a bénéficié d'une subvention spéciale du programme Relance Culture, administré par le CALQ, pour financer cette étude.

Un rapport préliminaire a été remis au CA du RAAV en juin dernier. Des ajustements ont été demandés aux chercheurs au cours de l'été et, dès qu'ils auront été faits, le rapport pourra vous être communiqué et sera rendu public.

Le CA verra par la suite à en étudier les recommandations et à les mettre en pratique s'il juge pertinent de le faire. Vous serez probablement invités à donner votre avis à ce sujet lors d'une consultation électronique et lors de l'assemblée générale 2012.

11- Poursuivre et actualiser le programme de formation continue.

Encore cette année les activités de formation offertes auront porté sur la gestion de carrière, le perfectionnement disciplinaire et les conditions de pratiques professionnelles des arts visuels au Québec. Cela dit, les fonds octroyés par Emploi Québec ne nous permettent pas de répondre à la croissance de la demande pour nos formations. Nous avons donc décidé d'offrir certaines formations, celles qui sont les plus populaires, en mode autofinancé. Ainsi, nous pouvons mieux répondre aux besoins des artistes tout en générant de modestes revenus autonomes. Sur le plan quantitatif, nous avons proposé 8 formations subventionnées et 2 formations autofinancées pour un total de 115 inscriptions. Sauf dans un cas, le taux de satisfaction est toujours très élevé.

Si aucune nouvelle formation n'a été développée en 2010-2011, il faut néanmoins savoir que plusieurs auront été en chantier au cours de cette année, ce qui nous permettra d'offrir en 2012 deux toutes nouvelles formations. Une autre, déjà existante, est en cours de traduction pour être offerte en anglais, en partenariat avec English Language Artist Network. De plus, nous avons procédé à un remaniement complet d'une formation et nous avons obtenu le financement requis pour offrir le programme Boîte à outils numériques à tous les artistes en arts visuels du Québec.

Chaque année, des conseils régionaux de la culture (CRC) nous achètent des formations. Ces collaborations permettent au RAAV de travailler à la professionnalisation des artistes de partout au Québec. De plus, la vente de nos formations favorise le rayonnement de l'expertise développée au fil des ans par le RAAV. En 2010-2011, 9 CRC et un centre d'artistes ont communiqué avec le RAAV pour négocier la tenue de onze formations. Sur ces onze activités, une seule a été annulée, faute d'inscriptions et une autre a été reportée à 2011-2012. Au total, le RAAV a donc dispensé 9 formations et rejoint près d'une centaine d'artistes et de travailleurs culturels du domaine des arts visuels. Nous sommes heureux du rayonnement accru du RAAV dans le domaine de la formation continue et du développement de carrière et entendons poursuivre dans cette voie.

À cet égard, n'hésitez surtout pas à communiquer avec le service de la formation continue de votre CRC qui pourra acheter une des formations que nous offrons. Vous pouvez aussi communiquer directement avec le RAAV pour suggérer des idées de formation.

Le Guide pratique

Depuis mai 2010, les visiteurs du site du RAAV peuvent télécharger gratuitement le *Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels*. Ce guide comporte treize chapitres décrivant le milieu, ses lois, et comprenant différents trucs astuces qui pourraient en aider plusieurs. Précisons que le travail effectué lors de la réalisation du Dictionnaire des compétences a permis d'actualiser et de peaufiner certains aspects de ce Guide. Enfin, nous avons initié les plans de rédaction de nouveaux chapitres qui nous l'espérons, pourront être ajoutés au Guide au cours de l'année 2011-2012.

Le Dictionnaire des compétences

Pour les 20 ans du RAAV, nous avons pu consolider les bases de la profession d'artistes en arts visuels en finalisant la rédaction et la révision de ce projet sur lequel nous travaillions depuis plus de deux ans. Ce dictionnaire permet d'identifier et de décrire les diverses compétences professionnelles requises pour l'exercice des différentes disciplines des arts visuels. Il démontre aussi le caractère professionnel de la pratique artistique et permet aux artistes d'identifier leurs forces, mais aussi leurs faiblesses, et de se doter des outils requis pour mieux cheminer professionnellement. .

Cette publication comporte trois parties : 1) *Les Compétences. Définitions, champs et fonctions*; 2) *Le contexte professionnel. Connaître son milieu pour mieux y cheminer*, et 3) *Les Allume Feu*. Si la première partie est conforme à ce que nous avons prévu réaliser, la seconde partie provient d'une suggestion des artistes ayant participé aux groupes de discussion. En somme, de manière à mettre en contexte les informations contenues dans la première section du Dictionnaire, nous avons intégré les chapitres les plus pertinents du Guide pratique. Finalement, nous avons développé la troisième partie du Dictionnaire en proposant aux lecteurs des outils pratiques, des exercices, des cadres de référence permettant à un artiste d'analyser ses propres façons de travailler. Ces exercices et outils sont empruntés à diverses disciplines dont la gestion, la psychanalyse, la philosophie, etc., et présentés sous la forme de fiches comprenant une présentation théorique et un exercice.

Pour rédiger ce Dictionnaire, Éric Dufresne-Arbique chargé de projet au développement professionnel a travaillé de concert avec Annie Gauthier, artiste, consultante du domaine des arts visuels et également formatrice pour le RAAV; une collaboration qui s'est avérée excellente et très fructueuse. De plus, plusieurs artistes professionnels ont accepté de participer à la réalisation de ce projet d'envergure et je profite de ce bilan pour les remercier chaleureusement ; ils sont Céline B. Laterreur, Martin Bureau, Michel Campeau, Yvon Cozic, Manon de Pauw, Gaétan Gosselin, Yves Louis-Seize, Nadia Myre et Sylvie Tourangeau.

Depuis le lancement officiel du 24 janvier 2011, nous avons largement atteint les objectifs de vente que nous nous étions fixés (100 exemplaires la première année). Ainsi, en date du 31 mars 2011, nous avons vendu 249 copies du Dictionnaire à des artistes, des travailleurs culturels, mais aussi à des bibliothèques et des organismes du secteur culturel (certains sont basés à l'extérieur du Québec).

De plus, nous avons conclu une première entente avec une université québécoise pour offrir un «cadeau de graduation» aux finissants de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM. Ce cadeau de graduation comporte le Guide pratique, diverses références et l'adhésion au RAAV pendant un an. Enfin, le chargé de projets au développement professionnel a participé à différentes activités de représentation visant la professionnalisation des artistes.

12- Planifier et organiser des activités spéciales visant à souligner le 20^e anniversaire du RAAV.

Tout au long de l'année, une série d'événements a été organisée afin de souligner le 20e anniversaire du RAAV.

Le 24 janvier 2011, le coup d'envoi des festivités a été donné avec le lancement public du *Dictionnaire des compétences des artistes en arts visuels*. Ce document, qui a nécessité pas moins de deux ans de travail assidu, est un outil essentiel pour les artistes en arts visuels, pour les jeunes, comme les moins jeunes, les artistes aguerris comme les artistes émergents.

Le 8 mars dernier, Kelly Hill, fondateur et président de la société canadienne, Hill Strategies Research Inc., a présenté à l'UQAM *Les arts visuels au Québec : artistes et marché*, une conférence dressant le portrait statistique des arts visuels au Québec et au Canada.

Au mois d'avril, le RAAV a présenté une première fois le film *Scrapper l'art* de Suzanne Guy à la coopérative Méduse à Québec, puis, une seconde fois, le 30 mai, au Gesù, à Montréal. Partout où il passe, ce documentaire suscite de vives réactions d'incompréhension, car il met en lumière une réalité de plus en plus présente : la dégradation de nos œuvres d'art public laissées à elles mêmes, fragiles et impuissantes devant la menace du temps, les intempéries du climat ou le vandalisme.

Le 19 mai dernier, Hervé Fischer, artiste-philosophe, a présenté au Gesù, devant une salle comble, *Arts visuels et arts numériques : mésententes, réconciliation et défis communs*. Une conférence très actuelle durant laquelle Monsieur Fischer a retracé l'historique des arts numériques puis l'éclatement / la rupture qui a suivi avec la longue tradition des « beaux arts ». Cette conférence sera également présentée en novembre au Musée de la civilisation à Québec.

Depuis près de 1 an maintenant, nous avons développé un historique du RAAV à travers la réalisation de capsules vidéo. Ainsi, nous avons enregistré des entrevues avec des artistes qui ont présidé le Conseil d'administration du RAAV depuis sa fondation. L'objectif visé par ce projet est de faire raconter l'histoire du RAAV par ceux qui l'ont dirigé au fil des ans. Ces entrevues vidéo abondent d'informations et permettent de constater les avancements et les gains qui ont été réalisés pour les artistes en arts visuels. Toutes les entrevues vidéo sont disponibles sur YouTube à partir du site internet du RAAV.

TRAVAUX DES COMITÉS

Comme à chaque année, plusieurs comités ont été actifs au sein du RAAV. Chacun de ces comités est supervisé par un membre du CA. Au moins un autre membre du CA participe aux délibérations de chaque comité. Le CA détermine la composition de chaque comité et en définit le mandat. Les administrateurs responsables des comités font rapport des travaux des comités au CA.

Au cours de 2010-2011, afin de compenser en partie la valeur du temps consacré par les artistes aux travaux des comités, le CA a décidé d'accorder des jetons de présence de 50.\$ par réunion aux artistes présents. Bien sûr, comme par le passé, les frais de déplacement pour assister aux réunions sont assumés par le RAAV. Dans certains cas, pour économiser des frais de déplacement, les artistes éloignés participent aux réunions via SKYPE ou encore par téléphone.

Voici, en ordre alphabétique un bref rapport d'activité pour chacun des comités, ainsi que leur composition. Il est à noter que le Directeur général participe d'office aux réunions de la plupart des comités.

Comité d'admissibilité : Serge Marchetta, Lise Létourneau

Au cours de l'exercice 2010-2011 le Comité d'admissibilité s'est réuni à 4 reprises et a étudié 94 dossiers d'artistes. 62 artistes ont été retenus comme membres professionnels et 32 l'ont été comme membres associés.

Notre méthode d'analyse des demandes d'adhésion au RAAV s'est peaufiné au cours des dernières années et nous tentons de manifester la plus grande ouverture possible en tenant compte de l'ensemble du parcours artistique des candidats.

Le comité a bénéficié de l'assistance technique de la Responsable du registre des membres, Josée Bélanger, et de l'Adjoint à la direction, Sylvain Faucher.

Les membres du Comité d'admissibilité en 2010-2011 ont été:

Serge Beaumont
Francoise Bélu
Lise Létourneau
Serge Marchetta
Francine Migner
Gisèle Normandin

Art public : Guy Nadeau (2010) Serge Beaumont (2011)

Au cours de 2010, certaines tensions sont survenues au sein du comité, ce qui en a ralenti les travaux. Elles étaient fondées sur une mésentente entre quelques membres du comité et le Conseil d'administration quant au mandat défini pour ce comité. Certains membres du comité ont présenté leur démission et celle-ci a été acceptée avec regrets. Le CA a par la suite fait appel à d'autres artistes pour que le travail de cet important comité puisse se poursuivre.

Au cours de 2010, les contacts que nous entretenons avec les responsables du Service d'intégration des arts à l'architecture du MCCCCF ont été maintenus. Nous avons été informés des conclusions de l'évaluation de la Politique du 1% et de son application. Le comité du RAAV a pu exprimer verbalement ses commentaires lors de rencontres avec les responsables du ministère.

Cette évaluation a mené logiquement à un projet de modification du décret-loi de 1996. En juin dernier, les responsables du Service d'intégration nous ont présenté les principales modifications qu'ils comptait faire apporter au décret. La nouvelle équipe du Comité sur l'art public s'est rapidement penchée sur ces propositions et a communiqué par lettre avec la Sous-ministre, Mme Barcelo, afin de lui faire part de ses réserves et de certaines suggestions de modifications. Au moment d'écrire ces lignes, nous attendons encore la réponse de la Sous-ministre.

Au cours de l'hiver, le nouveau comité s'est également consacré à la réécriture d'un document intitulé : *Normes québécoises des meilleures pratiques pour la commande d'œuvres d'art public*. Une version préliminaire a été soumise à une quinzaine d'artistes spécialisés en art public, dont les anciens membres du comité, afin de le faire vérifier. Lorsque leur réponses auront été compilées, une version finale du document sera adoptée et rendue publique au cours de l'automne. Ce document sera un outil essentiel non seulement pour les artistes mais aussi pour les organismes, entreprises ou municipalités qui désirent commander des œuvres par voie d'appels de dossiers ou de concours.

Les membres du Comité sur l'Art public ont été :

en 2010:

Danielle April
Serge Beaumont
André Du Bois
Francine Larivée
Lise Létourneau
Guy Nadeau
Hélène Rochette

en 2011:

Serge Beaumont
Rose-Marie Goulet
Lise Létourneau
Joëlle Morosoli

Comité des communications : Serge Marchetta, Lise Létourneau

Le Comité des communications s'est peu réuni au cours de l'exercice mais son travail a été quand même déterminant, tout particulièrement en ce qui a trait aux activités entourant le 20^e anniversaire. Les membres du comité ont également été consultés par courriel au fur et à mesure que le besoin se présentait, que ce soit pour la question du contenu des conférences ou encore de la présentation graphique du matériel promotionnel.

Les membres du Comité des communications ont été en 2010-2011:

Serge Beaumont
Lise Létourneau
Serge Marchetta
Odette Théberge

Développement professionnel : Anne Massicote / Guy Nadeau

En matière de développement professionnel, là non plus, nous n'avons pas chômé et au moins trois projets importants ont pu être menés à terme au cours de la dernière année sous la supervision du Comité sur le développement professionnel.

Ainsi, tel que mentionné plus haut, nous avons finalisé et publié deux ouvrages de références susceptibles de favoriser le développement professionnel des artistes québécois : le *Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels* et le *Dictionnaire des compétences des artistes en arts visuels*. Mentionnons que nous avons procédé à une consultation élargie d'artistes d'expérience pour bénéficier de leur expertise concernant la rédaction du Dictionnaire des compétences. Nous avons également réalisé une première entente avec une école de formation en arts visuels, et en préparons d'autres pour l'année qui vient.

**Comité sur la réforme des règlements généraux :
Bernard Guérin et Pierre Tessier**

Depuis 2009, suite aux conseils d'une consultante, Mme Jane Needles, nous avons entamé une révision en profondeur de nos règlements généraux. Il faut dire que les règlements que nous avons actuellement fonctionnent bien et qu'ils seront en vigueur tant que de nouveaux règlements ne seront pas adoptés. Toutefois, les nombreuses modifications qui leur ont été apportées au fil des ans font en sorte qu'il est nécessaire d'y faire certains ajustements.

À partir d'une première rédaction effectuée par Mme Needles, le comité a révisé l'ensemble des règlements et soumis plusieurs propositions de changements au Conseil d'administration.

Ce travail est maintenant terminé et nous comptons en proposer l'adoption lors de l'AGA 2011. Le 20^e anniversaire de l'association étant un moment propice pour lui donner des règlements plus à jour.

Cependant, comme les résultats de l'étude de l'INRS pourraient avoir une incidence sur nos règlements, nous reportons l'adoption de la nouvelle version des règlements à la prochaine année. Vous serez donc appelés au cours du prochain exercice à les étudier afin de commenter, modifier et éventuellement adopter les nouveaux règlements

Les membres de ce comité sont Me Bernard Guérin et Pierre Tessier. Le comité a bénéficié du soutien technique de notre Chargée de projets en communications, Joanna Piro, et de Christian Bédard.

CONCLUSION

Je termine ici le 20^e rapport annuel du RAAV en remerciant chaleureusement tous les artistes qui ont participé aux travaux et délibérations des comités et du Conseil d'administration de leur association professionnelle au cours de 2010-2011. Sans leur travail en tant que bénévoles, votre association ne pourrait pas réaliser son mandat ni atteindre les objectifs qu'elle se fixe à chaque année. Elle ne pourrait pas prétendre non plus être véritablement administrée et dirigée par des artistes professionnels du domaine des arts visuels. Merci et bravo à tous pour votre engagement pour notre cause commune.

Votre association serait aussi bien dépourvue si ce n'était des efforts constants de chacun des membres du personnel du bureau. Josée, Joanna, Éric, Sylvain et Christian, merci pour le travail accompli et la loyauté que vous manifestez quotidiennement envers notre association.

Après ses premiers 20 ans, on peut affirmer sans crainte que le bilan général du RAAV est très positif. Au cours de ces vingt ans les défis ont été nombreux, les écueils n'ont pas toujours pu être évités, certaines erreurs ont pu être commises, mais ce qui importe, et ce qui demeurera, c'est que le RAAV a su rester à flot malgré tout et qu'il a su acquérir la maturité et l'expérience nécessaire pour entamer et poursuivre sa vie d'adulte. En effet, on peut dire que le RAAV a passé l'étape de l'enfance et de l'adolescence et qu'il est maintenant dans sa phase « jeune adulte » au début de la vingtaine. Il a encore beaucoup à apprendre, mais il a surtout toute l'énergie et un bagage de connaissances et d'expériences qui lui assurent une évolution prometteuse.

Mais l'avenir du RAAV dépend du degré d'implication des artistes qu'il représente dans leur propre association. Il y a encore plusieurs défis à relever, à commencer par le nécessaire ralliement d'artistes de plus en plus nombreux, et surtout de ceux de la relève. Il faut arriver à convaincre tous les artistes en arts visuels du Québec de la nécessité de s'unir et de travailler ensemble en passant par dessus les barrières artificielles que sont les pratiques artistiques, les diverses approches esthétiques ou encore les techniques ou technologies. Le dénominateur commun de tous les artistes du domaine des arts visuels c'est que nous sommes tous des individus qui tentons de vivre grâce à la création d'œuvres d'art pour notre propre compte. Nous devons apprendre à ne pas nous dénigrer les uns les autres, à accepter les différences et à prendre tous ensemble fait et cause pour le développement de notre domaine artistique. Et pour cela nous avons tous un outil à notre portée, le RAAV.

Le RAAV est un outil collectif que les artistes se sont donné au fil des 20 dernières années, et cet outil doit maintenant être pris en main par l'ensemble des artistes en arts visuels, et en particulier ceux des générations montantes pour qu'il réponde à vos préoccupations et prenne les couleurs de votre propre vision du développement du domaine des arts visuels. Mais pour cela il faudra qu'à l'instar des artistes plus âgés, les artistes plus jeunes s'impliquent en grand nombre dans leur association en y adhérant et en participant à son fonctionnement démocratique.

Le RAAV est ce qu'il est présentement, avec ses défauts et ses qualités, parce que toute une génération d'artistes y a cru et s'y est investie pour travailler ensemble à l'amélioration de nos conditions de vie et de création. Beaucoup a été fait, mais c'est encore trop peu au regard des objectifs à atteindre. La responsabilité de raviver la flamme et de porter le flambeau vers le futur incombe maintenant aux nouvelles générations d'artistes.

Lise Létourneau
Présidente